

EXTRAJUDICIAIRE

Association du Jeune Barreau de Montréal / Young Bar Association of Montreal
www.ajbm.qc.ca • Volume 25 • Numéro 1 • Février 2011

LA RICHESSE

BLING BLING



mot de la présidente La richesse n'est-elle pas un mot féminin? / page03 éditorial La loi de la relativité / page04 l'AJBM en vrac Chut! On vend! / page05 l'AJBM en vrac Le cancan du Moulin Rouge à Montréal / page05 l'AJBM en vrac Avis d'assemblée / page06 l'AJBM en vrac Prochain arrêt : Radio CRL! / page07 l'AJBM en vrac Clinique juridique téléphonique de l'AJBM... Bonjour! / page08 l'AJBM en vrac 66^e Congrès annuel / page09 publi-reportage La richesse d'une firme professionnelle / page10 la page verte / page11 sous la loupe Mais où sont passés les pauvres dans notre système judiciaire? / page12 sous la loupe Le *pro bono* : mille bonnes raisons de s'impliquer / page13 sous la loupe Changement de culture / page14 sous la loupe La pauvreté au Québec / page15 sous la loupe Votre retraite sera-t-elle à la hauteur de vos attentes? / page16 art de vivre So you want to feel like a million bucks? / page17 art de vivre Cacaophonie des sens / page18 saviez-vous que...? / page19 à noter à votre agenda / page20

EXTRAJUDICIAIRE

Association du Jeune Barreau de Montréal / Young Bar Association of Montreal
www.ajbm.qc.ca • Volume 25 • Numéro 1 • Février 2011

L'EXTRAJUDICIAIRE est le bulletin d'information de l'Association du Jeune Barreau de Montréal (AJBM). Il est tiré à 4 500 exemplaires six fois par année et distribué gratuitement à tous les avocats de dix ans et moins de pratique de la section de Montréal, ainsi qu'à la magistrature et à de nombreux intervenants du monde juridique.

Communications : M^e Pierre-Luc Beauchesne. **Rédactrice en chef** : M^e Charlotte Larose. **Directrice de la publicité** : M^e Véronique Guertin. **Conseillère à la rédaction** : M^e Geneviève Ladouceur. **Journalistes** : M^{es} Marie-Pierre Bédard, Mélanie Binette, Luana Ann Church, Ann Sophie Del Vecchio, Sonia Labranche, Catherine Lafontaine, Maude Perras, Samara Sekouti, Sandrine Thomas et Julie Vespoli. **Conseiller(ères) en révision linguistique** : M^{es} Pierre-Marc Boyer, Myriam Farag, Catherine Lamarre-Dumas et Véronique Guertin. **Photographe** : M. Dimitri Kalachnikoff www.kalachnikoff.com. **Graphisme** : M. Philippe Héroux. **Mise en page et impression** : Mme Nicole Ducharme Monette, NDM Éditique.

Membres du conseil d'administration 2010-2011 de l'AJBM : M^{es} Antoine Aylwin, Pierre-Luc Beauchesne, Frédéric Carle, Joséane Chrétien, Marie Cousineau, Luc-Olivier Herbert, Ryan Hillier, Gacia Kazandjian, Natacha Lavoie, Sébastien Lebel, Andréanne Malacket, Frédéric Pagé, Émilie Pelletier et Karim Renno. **Directrice générale de l'AJBM** : M^e Catherine Ouimet.

Tous droits réservés. Dépôt légal – Bibliothèque du Canada (ISSN 0838-0880) et Bibliothèque nationale du Québec. Dans l'EXTRAJUDICIAIRE, la forme masculine désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes. La rédaction se réserve le droit de ne pas publier un texte soumis ou de le réduire. Les textes publiés ne reflètent nullement l'opinion de la rédaction, ni de l'AJBM, mais bien celle de leurs auteurs. Convention de la Poste-publications No 40031782. Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada au : Secrétariat permanent de l'AJBM, Maison du Barreau, 445, boul. St-Laurent, Bureau RC-03, Montréal (Québec) H2Y 3T8. AVIS : Tout membre qui désire que son nom n'apparaisse pas sur la liste nominative que l'AJBM transmet occasionnellement à des tiers à des fins de prospection commerciale ou philanthropique doit en informer par écrit le Secrétariat permanent de l'AJBM à l'adresse ci-haut mentionnée.



ASSOCIATION DU JEUNE BARREAU DE MONTRÉAL
YOUNG BAR ASSOCIATION OF MONTREAL

JURIBISTRO^{MD} TOPO



**LE COUP DE CŒUR
DES UTILISATEURS**



« ... TOPO est littéralement le « coup de cœur » des participants aux séances de formation sur la suite JuriBistro^{MD}... »

Sophie Lecoq, M.S.I, Bibl. prof., chercheuse et formatrice au CAIJ

Nos chercheuses partagent avec vous leurs réponses (législation, jurisprudence et doctrine) à plus de 2 500 questions portant sur 55 domaines de droit.

Découvrez JuriBistro^{MD} TOPO*, disponible en tout temps et sans frais.

*Topo fait partie de la suite JuriBistro^{MD} du CAIJ.



TOPO.CAIJ.QC.CA

Mot de la présidente



Joséane Chrétien, présidente
jchretien@osler.com

La richesse n'est-elle pas un mot féminin ?

L'équité salariale entre les hommes et les femmes est loin d'être acquise, et ce, même au sein de notre profession. On pourrait pourtant croire que l'éducation et la présence majoritaire des femmes dans nos facultés de droit joueraient en faveur d'une plus grande parité. Voici cependant quelques éléments qui donnent à réfléchir :

En octobre 2008, le Barreau du Québec effectuait son étude socio-économique quinquennale. Le rapport qui s'en est suivi conclut que :

Les avocates, même plus expérimentées et travaillant davantage, gagnent 9 000 \$ de moins par année que leurs confrères masculins.

Le rapport indique que la différence entre les revenus des femmes et des hommes est de plus de 30 000 \$, mais suggère qu'environ 21 000 \$ s'expliqueraient par l'expérience et les domaines de pratique.

En décembre 2010, le Conseil du statut de la femme du Québec dévoilait que les conseils d'administration des 100 plus grandes sociétés commerciales au Québec comptaient seulement 15,8 % de femmes et que 28 % d'entre eux étaient uniquement composés d'hommes.

On rapporte également qu'au Québec, seulement 19 % des associés des cabinets d'avocats sont des femmes et que la magistrature, toutes cours confondues, ne se compose que de 30 % de femmes.

Que faire relativement à un tel constat ? Plusieurs m'invitent à faire preuve de patience et d'avoir confiance en l'écoulement du temps. Mais, si le passé est garant de l'avenir, il nous faudra davantage que le simple écoulement du temps pour faire bouger les choses. En 1988, l'AJBM commandait une vaste étude du Conference Board du Canada sur la situation des avocats. Cette étude dévoilait que seulement 8 % des associés des cabinets étaient des femmes. Une commentatrice soumettait alors :

« Nous pouvons extrapoler qu'elles constitueront près de 50 pour cent des associées des cabinets montréalais dans la prochaine décennie, puisque les femmes constituent déjà 50 pour cent des effectifs parmi les stagiaires et 55 pour cent chez les étudiants ».

Aujourd'hui, deux décennies plus tard, nous sommes encore loin de la parité.

Alors consœurs, mes vœux de début d'année sont pour vous. Nous avons la responsabilité première de faire bouger les statistiques et d'augmenter notre statut et notre part du gâteau. Nous devons faire en sorte que les femmes aient les mêmes opportunités que les hommes, pour une expérience et un travail égal.

Pour y arriver, la première étape se trouve inévitablement dans la promotion de nos consœurs et de femmes professionnelles qui nous entourent. Je vous incite donc à prendre la résolution d'évaluer votre liste de référence. Que ce soit pour les conflits d'intérêts ou encore pour un contentieux à la recherche d'avocats externes, nous avons tous notre liste d'avocats. Je vous mets au défi de faire en sorte que cette liste comporte autant de femmes que d'hommes.

Je vous incite aussi à vous investir au sein de conseils d'administration ou d'y inviter des consœurs. D'ailleurs, les élections pour le conseil de l'AJBM auront lieu prochainement. N'hésitez pas à poser votre candidature.

La richesse doit également s'accorder au féminin. Passez le mot. ■

Joséane Chrétien

Éditorial



Charlotte Larose, rédactrice en chef
clarose@m-x.ca

La loi de la relativité

La richesse, c'est très relatif. En tant qu'Occidentaux, nous faisons partie de cette infime proportion de privilégiés se partageant la grande majorité des richesses du monde. Par contre, comparé à celui de nos voisins du Sud, le produit intérieur brut du Canada ne vaut pas grand-chose. Pourtant, je ne sais pas pour vous, mais je suis plutôt contente de vivre de ce côté de la frontière en ces temps de crise économique... Relativité!

À un niveau plus individuel, bien que les salaires varient, la plupart d'entre nous, membres de l'AJBM, gagnons très bien nos vies. Or, la rémunération ne vient pas sans labeur. Les coffres bien garnis sont donc la plupart du temps synonymes d'horaires surchargés, de sacrifices personnels et de manque de sommeil. Les cyniques diront que l'insatisfaction chronique est l'apanage de l'humain. Je crois qu'il ne s'agit en fait simplement que de l'effet de la loi de l'offre et de la demande. La rareté crée la richesse.

Je m'explique. Avant d'être de jeunes professionnels, nous étions des étudiants plus ou moins paumés. Que n'aurions-nous pas donné alors pour nous offrir tout ce qu'on voulait? Vivre sans colocataire. Se payer des restos chics et de bonnes bouteilles de vin. Dormir dans de beaux hôtels en voyage. Et aujourd'hui que tout cela est à notre portée, l'apprécions-nous vraiment? Que souhaitons-nous dorénavant? Du temps! Du temps pour profiter de la vie. Ça, ça vaut cher! Des grasses matinées. Lire le journal. Traîner en pantoufles. Se coucher au petit matin sans penser à l'heure à laquelle il faudra se lever le lendemain. Ne serait-ce pas merveilleux? Dire que lorsque nous avons tout ce temps à notre disposition (et pas seulement durant quelques semaines de vacances annuelles) nous ne nous rendons même pas compte de sa grande valeur.

Bien qu'il m'arrive de soupirer devant la course folle que devient par moment ma vie de jeune professionnelle, je ne renoncerais tout de même pas au confort qu'elle m'apporte. Voilà! C'est dit. Le chat est sorti du sac! Je m'assume. La simplicité volontaire, très peu pour moi.

Cela ne signifie toutefois pas que j'endorsse la société de surconsommation dans laquelle nous vivons. Quand je vois le gaspillage honteux dont nous nous rendons tous coupables, je me sens mal. Un grand sentiment de responsabilité m'assaille alors en pensant que la majorité de nos concitoyens terrestres n'ont rien. Pas même l'essentiel. Et nous, nous allons aux toilettes dans de l'eau potable. Le partage (ou plutôt son absence) de la richesse est d'une injustice cruelle.

C'est pour cela qu'il m'apparaît important, lorsque nous sommes aussi privilégiés que nous le sommes, d'être au minimum conscients de la chance que nous avons. Celle de n'avoir jamais connu la guerre ou la faim. Celle de n'avoir jamais été contraint de quitter son pays pour vivre dans un camp de réfugiés. La richesse, c'est très relatif, mais la plus grande qui soit est de savoir apprécier celle que nous avons et de s'assurer de la conserver le plus longtemps possible, quelle qu'elle soit. Le choix est vaste. On peut opter pour la conservation de nos richesses naturelles en tentant de réduire toujours un peu plus notre empreinte environnementale. Ou encore, pour les plus capitalistes, en épargnant et en investissant judicieusement les sous durement gagnés afin de se garantir un revenu confortable pour la retraite. Et puisque nous sommes en février, pourquoi ne pas commencer par prendre soin de votre douce moitié? Aimer et être aimé, n'est-ce pas là la plus essentielle des richesses?

Bonne Saint-Valentin! ■

Charlotte Larose

L'AJBM en vrac

Chut! On vend!

Par Catherine Lafontaine, journaliste

En se rassemblant autour d'un verre le 2 décembre dernier à l'occasion de l'encan silencieux organisé par l'AJBM au Club Athlétique Mansfield, nos membres se sont non seulement amusés en toute simplicité et en bonne compagnie, ils ont également contribué à amasser des fonds au profit de la Fondation de la Maison du Père, dont la mission est de venir en aide aux hommes itinérants à Montréal.

Toutes les retombées de la soirée, qui fut un réel succès, furent versées à l'organisme, du pourboire laissé au vestiaire à la somme payée pour acheter une coupe de vin sirotée pendant les emplettes. De ce côté, il faut dire que la variété des prix mis aux enchères avait de quoi plaire à tous : une machine Nespresso Cube, un chandail signé par l'équipe des Canadiens de Montréal, un panier Première Moisson regorgeant de délicieuses gâteries, des paires de billets pour le Théâtre Jean Duceppe, un certificat-cadeau de la boutique BCBCG et j'en passe. Tout fut vendu!

Cela dit, la collecte de fonds n'est pas terminée et des dons seront amassés jusqu'au mois de mars 2011. Si vous avez loupé l'encan silencieux, voilà une chance en or de vous rattraper! À cette fin, vous n'avez qu'à faire parvenir un chèque à l'ordre de la Fondation de la Maison du Père, le tout à l'attention de Julie Simard, coordonnatrice aux services juridiques *pro bono*, 445, boul. Saint-Laurent, bureau RC-03, Montréal, Québec, H2Y 3T8. ■

Le cancan du Moulin Rouge à Montréal

En avril prochain, l'effervescence du Paris de la Belle Époque revivra à Montréal grâce aux 26 danseurs du Royal Winnipeg Ballet. Cette compagnie invitée des Grands Ballets Canadiens de Montréal reconstituera le plus célèbre cabaret parisien situé aux pieds de Montmartre, le Moulin Rouge.

Dès 1889, l'excès et la joie de vivre de ses célèbres soirées sont de notoriété mondiale. Berceau du quadrille et du cancan, l'institution du Moulin Rouge fut une source d'inspiration dans les différents milieux artistiques.

Moulin Rouge – le ballet, ravivera la flamme de cette époque mystique lorsque les danseurs s'élèveront sur le bout de leurs pointes et commenceront à danser le cancan. Les couleurs chatoyantes, l'extravagance des costumes et la musique endiablée vous projeteront, le temps d'une soirée, dans le Paris du tournant du XX^e siècle. Cette ville de toutes les passions est alors le théâtre d'une douce romance, celle de Mathieu, peintre, et Nathalie, jeune blanchisseuse. Ces jeunes, amoureux et ambitieux, décident de se lancer à la conquête du fameux cabaret. Mais leur amour est bientôt menacé par la jalousie obsessionnelle de Zidler, le sulfureux patron du Moulin Rouge.

C'est à ne pas manquer! ■



Photo : Nardella Photography Inc.

Moulin Rouge – Le Ballet

Le jeudi 14 avril 2011, 20h

Billets au parterre

Rabais de 40 % - 44 \$ par billet, taxes incluses

Inscription sur le site Internet de l'AJBM

Pour de plus amples informations, contactez Mme Catherine Taleb au 514.954.3450



L'AJBM en vrac

Avis d'assemblée spéciale

Les membres de l'Association du Jeune Barreau de Montréal (AJBM) sont convoqués à une assemblée extraordinaire, qui se tiendra le mercredi 9 mars 2011, à compter de 12h00, à la Cour d'appel du Québec située au 100, rue Notre-Dame Est, à Montréal (Québec). L'ordre du jour est le suivant :

1. Ouverture de l'assemblée	4. Varia
2. Lecture de l'avis de convocation et adoption de l'ordre du jour	5. Levée de l'assemblée
3. Adoption des modifications apportées aux règlements généraux	

Avis d'assemblée générale annuelle

Les membres de l'Association du Jeune Barreau de Montréal (AJBM) sont convoqués à la prochaine assemblée générale annuelle, qui se tiendra le vendredi 20 mai 2011, à compter de 12h30, au Loft Hôtel, situé au 334, Terrasse Saint-Denis, à Montréal (Québec). L'ordre du jour est le suivant :

1. Ouverture de l'assemblée	7. Ratification des gestes posés par le conseil d'administration durant l'exercice 2010-2011
2. Lecture de l'avis de convocation et adoption de l'ordre du jour	8. Adoption des modifications aux règlements généraux
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 12 mai 2010	9. Communication du résultat des élections, le cas échéant
4. Réception des états financiers pour l'exercice 2010-2011	10. Mot du président élu pour l'exercice 2011-2012
5. Nomination des vérificateurs pour l'exercice 2011-2012	11. Varia
6. Dépôt du rapport annuel du président et des administrateurs	12. Levée de l'assemblée

Avis de la procédure de mise en candidature

Tout membre votant de l'AJBM peut soumettre sa candidature au poste d'administrateur ou de vice-président.

Est membre votant de l'AJBM, tout avocat assermenté le ou après le 1^{er} mai 2001 et dûment inscrit au Tableau du Barreau du Québec, section de Montréal.

Est éligible au poste de président tout membre votant de l'AJBM ayant déjà siégé au conseil d'administration, sauf dans l'éventualité où aucun membre ayant déjà siégé au conseil d'administration ne pose sa candidature.

Trois scrutins distincts seront tenus : pour le poste de président;

pour le poste de vice-président; et pour les douze postes d'administrateurs.

Les bulletins de mise en candidature (disponibles sur www.ajbm.qc.ca) doivent être transmis à la présidente d'élection au moins 21 jours avant la date fixée pour l'assemblée générale annuelle des membres de l'AJBM et la tenue du scrutin. Ce bulletin doit être dûment signé par le candidat de même que par dix autres membres votants de l'AJBM. Tout bulletin de mise en candidature dûment complété doit parvenir par courrier ou télécopieur au siège de l'AJBM au plus tard le mercredi 27 avril 2011, à 17h00, à l'adresse suivante :

445, boulevard St-Laurent Montréal (Québec) H2Y 3T8	Téléphone : 514.954.3450 Télécopieur : 514.954.3496
--	--

Avis d'élection

À compter du 28 avril 2011, sera affichée sur le site Internet www.ajbm.qc.ca :

- la liste des candidats aux douze postes d'administrateur, à la vice-présidence et à la présidence de l'AJBM, selon le cas, si le nombre de candidatures valides reçues excède le nombre de postes à combler; ou
- la liste des administrateurs élus par acclamation

Dans ce premier cas, l'élection aura lieu le jeudi 19 mai 2011. Les bureaux de scrutin seront alors ouverts de 8h30 à 16h30 au Salon des avocats au Palais de Justice de Montréal, situé au 1, rue Notre-Dame Est, à Montréal (Québec).

Il y aura également un bureau de scrutin au Loft Hôtel, situé au 334, Terrasse Saint-Denis, à Montréal qui sera ouvert de 8h00 à 18h00 le 19 mai 2011 ainsi que de 8h30 à 10h45 le 20 mai 2011.

Un bureau de vote par anticipation sera ouvert le vendredi 13 mai 2011 entre 10h00 et 17h00, au siège de l'AJBM situé à l'adresse indiquée ci-dessus. Afin d'être admis au vote par anticipation, l'électeur devra déclarer au scrutateur qu'il a des raisons de croire qu'il lui sera difficile de voter le jour de l'élection.

Seuls les membres votants en règle de l'AJBM le jour du scrutin auront droit de vote lors de l'élection.

Chaque candidat aura le droit de nommer un représentant afin d'observer le dépouillement du scrutin.

AVIS DONNÉS À MONTRÉAL (QUÉBEC), CE 7 FÉVRIER 2011

M^e Magali Fournier
Présidente d'élection

M^e Marie Cousineau
Secrétaire-Trésorière

L'AJBM en vrac

Prochain arrêt : Radio CRL!

L'année 2010 aura été faste pour votre Comité recherche et législation. Le *CRL en bref*, qui résume chaque mois l'actualité législative canadienne et québécoise, jouit d'une popularité grandissante et a été publié 11 fois, un record que nous promettons de battre en 2011. De plus, les statistiques du blogue du CRL, mis en ligne en mai dernier, sont évocatrices de son grand succès : 290 billets publiés sur la jurisprudence québécoise récente, plus de 6 000 visiteurs, 12 000 visites et 26 000 pages vues. Finalement, en mettant en application pour la première fois le programme d'intervention judiciaire créé par le CRL, l'AJBM a obtenu le statut d'intervenante devant la Cour suprême du Canada dans l'affaire *Doré c. Bernard*, laquelle a été entendue le 26 janvier. Elle a alors pu faire des représentations sur l'étendue appropriée des limites à la liberté d'expression qui peuvent être imposées aux membres du Barreau. Il s'agit d'une première dans l'illustre histoire de notre association, vieille de 112 ans.

Comment se surpasser en 2011 ? D'abord, en continuant à faire progresser les outils existants en leur assurant une plus grande diffusion. Ensuite, en lançant un nouveau projet qui viendra compléter ceux-ci et qui offrira à nos membres encore plus de contenu pertinent. C'est pourquoi nous sommes fiers de vous annoncer la création de *Radio CRL*. Il s'agira d'une émission mensuelle sous forme de podcast qui sera habituellement animée par Karine Chênevert. Dans le cadre de ces émissions, Karine interviewera des juristes qui traiteront de causes de jurisprudence importantes et de développements marquants en droit québécois. La première émission devrait être disponible à la fin janvier. En espérant que vous serez des nôtres et merci infiniment pour votre soutien continu dans le cadre des activités du CRL! ■

Montréal
4 avril 2011

La plus importante conférence nationale
sur l'impact des technologies de l'information
et leur potentiel pour le droit



La journée pour rester branché toute l'année.

Plus de deux cents participants attendus
Crédits de formation continue obligatoire (en cours d'approbation)
Programme innovateur comportant deux séances « ouvertes »
au contenu soumis à votre vote

Inscrivez-vous avant le 21 février 2011
et profitez des tarifs hâtifs:

www.legalit.ca

Prix réduits pour les membres de l'AJBM

Choisissez parmi 12 séances totalisant 15 heures axées sur les thèmes suivants :

Juridique : Vie privée, droit et communauté, *open source*, règlement des litiges en ligne.

Pratique : Clientèle et médias sociaux, savoir en entreprise, gestion de projets, réputation en ligne.

Vitrine technologique (accès gratuit) : *Cloud computing*, gestion de cabinets, recherches et traitement.

Une activité de:  ASSOCIATION DU JEUNE BARREAU DE MONTRÉAL
YOUNG BAR ASSOCIATION OF MONTRÉAL

Organisée en collaboration avec:  L'ASSOCIATION DU BARREAU CANADIEN
THE CANADIAN BAR ASSOCIATION
Division du Québec - Québec Branch

Clinique juridique téléphonique de l'AJBM... Bonjour!

Les 26 et 27 mars prochains, l'AJBM tiendra sa Clinique juridique téléphonique. Le temps d'une fin de semaine, une centaine d'avocats bénévoles seront au bout du fil afin de perpétuer la tradition *pro bono* de l'AJBM au sein de la communauté.

Pionnière en matière de services juridiques *pro bono* au Québec, l'AJBM renouvelle une fois de plus cette année son rendez-vous juridique annuel avec la population, et ce, aux quatre coins du Québec. La Clinique est l'occasion pour les citoyens d'avoir accès gratuitement à un avocat afin de s'informer sur leurs droits et leurs obligations. Qu'il s'agisse de problèmes reliés à la famille, à la consommation de biens, au travail, à la gestion des successions ou aux conflits entre voisins, les avocats bénévoles répondront aux questions du public.

Pour une deuxième année consécutive, l'AJBM pourra compter sur l'appui d'Éducaloi à titre de partenaire principal de sa traditionnelle Clinique juridique téléphonique. Éducaloi accueillera tous les bénévoles dans ses locaux. Cette collaboration assurera sans aucun doute le succès de la 24^e édition de cet événement *pro bono* unique au Québec.

Joignez-vous à notre équipe de bénévoles afin d'être les ambassadeurs d'une mission : l'accessibilité à la justice. Venez partager vos connaissances et soyez au rendez-vous les 26 et 27 mars prochains afin de répondre... Clinique juridique téléphonique de l'AJBM... Bonjour!

Quoi ?	Clinique juridique téléphonique de l'AJBM
Où ?	Éducaloi, 407 boulevard Saint-Laurent
Quand ?	Les 26 et 27 mars 2011, de 9 h à 17 h
Combien de temps ?	4 heures par bénévole
Comment participer ?	Contactez Mme Julie Simard, coordonnatrice aux services juridiques <i>pro bono</i> au 514 954-3487 ou par courriel à servicesprobono@ajbm.qc.ca

ASSOCIATION DU JEUNE BARREAU DE MONTRÉAL
YOUNG BAR ASSOCIATION OF MONTREAL

CONGRÈS ANNUEL

ASSOCIATION DU JEUNE BARREAU DE MONTRÉAL

19 & 20 MAI 2011

FORMATIONS RECONNUES PAR LE BARREAU DU QUÉBEC
COCKTAIL DES COLLABORATEURS
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
ÉLECTIONS BANQUET
ACTEURS INFLUENTS DE LA COMMUNAUTÉ JURIDIQUE DONT NOTAMMENT :
LES HONORABLES FRANÇOIS DOYON, MARC DE WEVER, JACQUES CHAMBERLAND
& MAURICE GALARNEAU, MAÎTRES BENOÎT MOORE, NICOLAS PLOURDE & ALAIN ROY

RÉSERVEZ VOS PLACES DÈS MAINTENANT!

TARIFS HÂTIFS | Membres/Stagiaires/Étudiants : 215 \$ — Non-membres : 305 \$
TARIFS RÉGULIERS | Membres/Stagiaires/Étudiants : 255 \$ — Non-membres : 305 \$
AUTRES TARIFS | Banquet seulement / Membres : 65 \$ — Non-membres : 115 \$
Jeudi seulement / Membres : 155 \$ — Non-membres : 200 \$ Vendredi seulement / Membres : 130 \$ — Non-membres : 200 \$

66^e CONGRÈS ANNUEL 19 & 20 MAI 2011- LOFT HOTEL, TERRASSE ST-DENIS

L'AJBM présente un Congrès au contenu spécialement conçu pour ses membres. Formations, assemblée générale annuelle, élections, cocktail des collaborateurs, ainsi que banquet y auront lieu. Chacune de ces formations est reconnue par le Barreau du Québec, totalisant 15 h de formation, conformément au Règlement sur la formation continue obligatoire. Des tarifs réduits pour les inscriptions hâtives sont disponibles jusqu'au 21 mars 2011. Inscrivez-vous rapidement au www.ajbm.qc.ca – Places limitées!

19 MAI 2011

- 8 h 30** × Développements récents en matière de recours collectif (Mes Marc-André Boutin & Nick Rodrigo, *Davies Ward Phillips & Vineberg*) × Droit immobilier : Draft dodging — avoiding interpretation pitfalls in a commercial lease (Mes Steven Chalmberg & Marvin Liebman, *Lopointe Rosenstein Marchand Melançon*) × Les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants : tout ce qu'il faut savoir ou presque (Hon. Jacques Chamberland, j.c.a.)
- 10 h 15** × L'arrêt *Grant et ses suites* : le nouveau test d'exclusion de preuve en vertu du par. 24 (2) de la Charte (Mes Alexandre Boucher & Thierry Nadon, *D.P.C.P.*) × Droit des assurances : commentaires sur l'obligation de défendre d'un assureur en responsabilité civile (Me Pierre Boyer, *Gowlings*) × Le droit du travail et le statut de l'artiste au Québec — développements récents 2009-2011 (Me Norman A. Dionne, *Heenan Blaikie*)
- 12 h 30** × Les obligations légales d'un employeur face à la conciliation travail-famille × Médias sociaux : suivez-vous la vague? (Me Dominique Tardif, *ZSA, Recrutement Juridique*) × Litige civil : le guide des meilleures pratiques (Me Jean-François Michaud, *Ogilvy Renault*)
- 14 h** × Litige fiscal : le b.a.-ba du litige fiscal (Me Nathalie Goyette, *Osler, Hoskin & Harcourt*) × L'insolvabilité en contexte international (Me Nicolas Plourde, *Heenan Blaikie*)
- 15 h 30** × Droit administratif : les pouvoirs de saisie en matière d'enquêtes administratives (Me Philippe Frère, *Lavery*) × Comment effectuer une recherche gagnante! (Présentée par le CAJ)
- 15 h 45** × Droit administratif : les pouvoirs de saisie en matière d'enquêtes administratives (Me Philippe Frère, *Lavery*) × Litige civil : le guide des meilleures pratiques (Me Jean-François Michaud, *Ogilvy Renault*)

20 MAI 2011

- 8 h 30** × Médiation et facilitation pénale en Cour du Québec, Cour supérieure et en Cour d'appel : tout ce que vous avez toujours voulu savoir (Hon. François Doyon, j.c.a., Marc De Wever, j.c.s. & Maurice Galarneau, j.c.q.) × La Charte de la langue française et les entreprises (Martin Bergeron & Me Judith Lauzon, *Office québécois de la langue française*) × Les fiduciaires en common law et comparaison avec la fiducie québécoise (Me Aline Grenon, *Université d'Ottawa*)
- 10 h 45** × Accès et protection des renseignements personnels : mode d'emploi (Mes Marie-Julie Croteau, & Olivier Truesdell-Ménard, *Donati Maisonneuve*) × Pratique en contentieux : le secret professionnel de l'avocat en contentieux (Mes Caroline Ferland, & Tamara Gitto, *Imperial Tobacco Canada*) × L'affaire *Éric c. Lola* : point de rupture dans la politique législative du Québec (Mes Jocelyne Jarry, avocate & Alain Roy, *Université de Montréal*)
- 12 h 30** × Assemblée générale annuelle × Le droit des affaires et de l'investissement dans les pays émergents (BRIC) (Mes André Dorais, *ARD Avocats*, & Dan Kraft, avocat)
- 14 h** × Common contractal provisions — A user's guide (Mes Elliot A. Greenstone & Diana R. Lyrantzis, *Davies Ward Phillips & Vineberg*) × Le droit des affaires et de l'investissement dans les pays émergents (BRIC) (Mes André Dorais, *ARD Avocats*, & Dan Kraft, avocat)
- 16 h** × Droit du travail : absentéisme : mesures de gestion (Mes Jean-François Cloutier & Dominique L'Heureux, *Fasken Martineau*) × Droit criminel : la cybercriminalité (Me Sébastien Bergeron-Guyard, *D.P.C.P.*)
- 17 h 45** × Droit du travail : absentéisme : mesures de gestion (Mes Jean-François Cloutier & Dominique L'Heureux, *Fasken Martineau*) × L'organisation et le fonctionnement du bureau du registraire de la Cour suprême du Canada : statut, structure et défis (Me Roger Biliodeau, *Cour suprême du Canada*)

Publi-reportage

La richesse d'une firme professionnelle : Le développement d'affaires



Mathieu Vaillancourt, Expert en évaluation d'entreprises et quantification de dommages
Ernst & Young
mathieu.vaillancourt@ca.ey.com

Comme toute entreprise, la valeur d'un cabinet professionnel réside principalement dans sa capacité à générer des profits récurrents. Contrairement aux autres entreprises, cette capacité dépend principalement du capital humain au service du cabinet. La perte de personnel clé peut donc être beaucoup plus dommageable. Comment faire pour limiter ce risque ?

Premièrement, s'assurer d'avoir une pratique diversifiée et une clientèle récurrente. Un cabinet se concentrant principalement sur les fusions-acquisitions n'a probablement pas créé beaucoup de richesse durant la dernière crise économique. Pour les cabinets intégrés et diversifiés, la pratique d'insolvabilité aura fort probablement compensé la baisse observée par leur pratique de fusion-acquisition.

La taille du cabinet est aussi importante sur la mitigation de ce risque. Plus le cabinet est important, moins la perte d'un employé clé aura d'impact sur la capacité de génération de profit du cabinet.

Cela étant écrit, un cabinet de petite taille avec une spécialisation bien précise peut également générer beaucoup de valeur pour ses praticiens. Par contre, ces cabinets seront beaucoup plus dépendants de l'économie et de la réussite d'un ou de quelques praticiens. Il sera également difficile pour un praticien opérant seul de vendre sa pratique si celle-ci est fortement dépendante de ses relations. Bien que les compétences soient essentielles au développement d'une pratique prospère, c'est souvent la « chimie » entre un client et le professionnel qui fait la différence. Le transfert/partage des relations est donc important.

Avec la dernière crise économique, la majorité des cabinets professionnels ont pu remarquer une tendance marquée à la réduction de coûts chez leurs clients. Cela a pris diver-

ses formes : le rapatriement de certains travaux précédemment effectués à l'externe, ainsi qu'une augmentation du nombre d'appels d'offres « Beauty contest ».

Cette nouvelle façon de faire n'aide en rien la création de valeur dans les cabinets professionnels compte tenu de la pression exercée sur les honoraires. Par contre, cela pourrait avoir un effet bénéfique sur les cabinets qui profiteront de ce changement pour se réinventer. Pour tous les cabinets, le développement d'affaires par tous les employés devient donc essentiel. Bien que la principale tâche de travail des professionnels salariés devrait être de facturer des heures aux clients, la direction des cabinets devrait s'assurer de favoriser une culture de développement d'affaires.

La collaboration entre les salariés et associés et le partage des relations favorisent cette culture. Un cabinet peut ainsi espérer conserver des relations avec des clients qui étaient au préalable des relations individuelles avec un membre de leur cabinet. Malgré les frictions que cette collaboration peut parfois créer, il est de l'intérêt des associés et des professionnels aspirant à le devenir de favoriser cette culture puisque leur richesse future dépend également du développement d'affaires de leurs collègues associés et salariés.

Bon développement! ■



Miller Thomson sert ses clients dans tout le Canada mieux que tout autre cabinet d'envergure nationale.

Avec plus de 480 avocats répartis dans 11 bureaux à travers le Canada, le cabinet offre une gamme complète de services juridiques hautement personnalisés.

Plus d'expérience. Plus de clarté. Plus de valeur.

Miller Thomson Pouliot SENCRL
millerthomsonpouliot.com

**Miller
Thomson**
avocats | lawyers

VANCOUVER CALGARY EDMONTON SASKATOON REGINA LONDON KITCHENER-WATERLOO GUELPH TORONTO MARKHAM MONTRÉAL

La page verte

La préservation des ressources naturelles



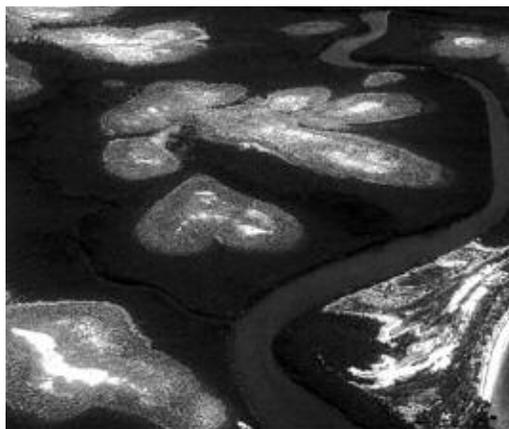
Sandrine Thomas, journaliste
sandrine.thomas@FMC-Law.com

Le souci d'assurer la préservation des ressources naturelles ne date pas d'hier. Déjà au Moyen Âge, l'Ordonnance de Brunoy adoptée par Philippe VI de Valois visait à réglementer les forêts afin d'en assurer la pérennité.

Cependant, la gestion des ressources naturelles semble être le défi du XXI^e siècle. Les objectifs d'une telle gestion sont, entre autres, la protection de la faune et de la flore, la conservation de la biodiversité, la préservation et le renouvellement des réserves de pêche et des ressources alimentaires, la diminution de la production de gaz à effet de serre et la lutte contre la déforestation et la désertification.

La préservation des ressources naturelles implique l'application des principes du développement durable. Ceux-ci visent notamment à assurer l'absence de surexploitation des ressources, le recyclage des matériaux, la réduction des déchets, l'utilisation des déchets

organiques pour créer de l'énergie (méthanisation) ou du compost, de même que l'utilisation d'énergies renouvelables (vent, soleil et marées).



Nouvelle-Calédonie

photo : AL

La gestion des ressources naturelles doit être au cœur des préoccupations des différents paliers de gouvernements et des entreprises, mais également de chaque citoyen. Des gestes simples répétés à grande échelle peuvent faire une différence.

« Traite bien la terre : elle ne t'a pas été donnée par tes parents, elle t'a été prêtée par tes enfants. Nous n'héritons pas la Terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants. » (proverbe amérindien). ■

La richesse énergétique du Québec

Par **Marie-Andrée Lévesque**, membre de l'ÉcoComité



L'année 2010 a été marquée par une mobilisation collective du Québec contre l'exploitation massive de nos ressources naturelles, richesses québécoises, et plus particulièrement contre celle du gaz de schiste. Les divers acteurs exploitant ces ressources sont bien souvent stigmatisés pour leur manque de transparence et accusés de fragiliser la sécurité énergétique du Québec.

C'est sur cette trame de fond que l'ÉcoComité conjoint de l'AJBM et du Barreau de Montréal vous invite à la 4^e édition du colloque Droit, Affaires et Développement Durable qui se tiendra le 6 mai 2011. Cette année, nous

vous proposons de venir écouter divers intervenants de l'industrie pétrolière, gazière et minière ainsi que des exploitants des ressources en eau qui viendront nous présenter les divers enjeux juridiques auxquels ils sont confrontés. C'est un rendez-vous à ne pas manquer.

L'ÉcoComité vous invite de plus à sa conférence annuelle qui se déroulera le 11 février 2011. Cette année, notre conférencier, Jean-François Lisée, ancien conseiller de Jacques Parizeau et de Lucien Bouchard, et présentement directeur exécutif du CÉRIUM, nous proposera des outils visant à réduire notre empreinte écologique, à savoir le traité international sur la triple reddition de comptes et le remplacement de l'impôt sur le revenu par un impôt sur la consommation. Pour plus de renseignements, consultez le site web de l'AJBM à l'adresse www.ajbm.qc.ca. ■

Sous la loupe

Mais où sont passés les pauvres dans notre système judiciaire ?



Sonia Labranche, journaliste
slabranche@gmmq.com

Riches ou pauvres, l'accès à la justice est un droit fondamental. Pourtant, des études ont révélé que plusieurs catégories de personnes sont absentes de notre système de justice civile. Entretien avec M^e Roderick A. Macdonald, chercheur émérite en matière d'accès à la justice, qui tentera d'éclaircir la situation.

Le Québec ne peut se vanter de posséder un système judiciaire accessible également à tous, comme partout en Amérique du Nord d'ailleurs. En effet, malgré les efforts déployés, telle la création de la division des Petites créances en Cour du Québec, il ressort que sur 9 000 dossiers en 1995-1996, on y dénombrait quatre fois plus d'hommes que de femmes et vingt fois plus de professionnels que de non-professionnels. Le constat d'inégalité reste toujours présent, mais les réflexions continuent et les innovations fleurissent. À ce sujet, nous devons souligner l'initiative du gouvernement du Québec de mettre sur pied trois Centres de justice de proximité dont l'objectif est de fournir des services d'information et de soutien aux citoyens peu importe leur revenu ou la nature du litige. Le premier centre a ouvert en septembre dernier à Rimouski et le deuxième, tout récemment à Québec le 14 décembre.



M^e Roderick A. Macdonald

L'accès à la justice se divise en deux grands axes selon M^e Macdonald. Tout d'abord, il y a le droit préventif dans lequel le citoyen doit pouvoir obtenir de l'information juridique à coût raisonnable. C'est dans cette catégorie que l'on retrouve le service de référence du Barreau du Québec pour lequel les consultations sont sans frais ou à prix modique pour les trente premières minutes. Le droit de

règlement des conflits constitue le deuxième axe d'accès à la justice qui permet aux justiciables d'exercer leurs droits. À ce sujet, le professeur Macdonald nous apprenait qu'au début de la création du service d'aide juridique, la mission première en était plutôt une d'information du public. Au fil du temps, les services se sont développés pour faciliter les règlements de conflits, à savoir un accès plus facile aux tribunaux et à un avocat. L'aide juridique donne sans contredit un plus grand accès au système judiciaire, mais elle n'est pas suffisante pour accorder une accessibilité égale à tous. En effet, l'admissibilité à l'aide juridique s'établit en fonction de certains critères. À cet égard, plusieurs éléments peuvent entrer en jeu, tels un barème d'accessibilité trop bas, une aide offerte que dans certains domaines du droit et, enfin, une tarification aux avocats insuffisante pour tous les motiver. Le manque de ressources pour financer la demande, toujours grandissante, reste donc le point majeur.

Les modes alternatifs de résolution des conflits contribuent pour beaucoup à une plus grande accessibilité au système judiciaire. En effet, ils permettent des alternatives aux tribunaux de droit commun, parfois mieux adaptés à la situation des parties. À ma question à l'effet que ces modes alternatifs coûtent aussi des sous, M^e Macdonald me répond : « Les modes alternatifs de résolution de conflits coûtent des sous, les tribunaux, des dollars ! ». Voilà qui résume bien la situation. ■

CONCOURS RÊVES EN BANQUE !



Courez la chance de réaliser vos projets les plus chers grâce au concours **Rêves en banque** ! Il s'agit là d'un autre privilège que vous réserve le partenariat entre l'**Association du Jeune Barreau de Montréal** et **La Personnelle**.

Vite, il ne reste que quelques semaines pour participer :

1 888 GROUPES
(1 888 476-8737)

lapersonnelle.com/revesenbanque



® Marque de commerce de La Personnelle, compagnie d'assurances.

Sous la loupe

Le *pro bono* : mille bonnes raisons de s'impliquer

Par l'équipe de Pro Bono Québec

Alors qu'aux États-Unis et dans le reste du Canada la culture *pro bono* est bien établie, elle a tardé à se développer au Québec. Mais aujourd'hui, l'implication *pro bono* du milieu juridique québécois est incontestable et grandissante. Voici cinq bonnes raisons de vous joindre à ce mouvement !

Pour s'ouvrir à la nouveauté et élargir son réseau

De nombreuses activités permettent le *pro bono*, notamment des cliniques juridiques, des conférences publiques et des services juridiques gratuits. Il ne vous reste qu'à identifier ce qui répond le mieux à vos intérêts et à votre disponibilité. Vous pouvez même explorer des domaines de droit qui vous sont moins familiers et découvrir de nouvelles avenues professionnelles. De plus, le *pro bono* rassemble des juristes provenant de différents milieux et crée des situations favorables aux nouvelles rencontres et collaborations professionnelles.

Pour relever un défi

Ce qui caractérise souvent les dossiers *pro bono*, ce sont les questions d'intérêt public ou de droit nouveau qu'ils soulèvent. Ils constituent des expériences professionnelles enrichissantes et stimulantes. Pourquoi ne pas vous engager à relever un tel défi ?

Pour une image positive de la profession et se bâtir une bonne réputation

Grâce à votre travail *pro bono*, plusieurs citoyens n'ayant pas la capacité financière de faire valoir leurs droits auront accès à la justice, ce qui changera positivement leur perception de la profession. L'exercice du *pro bono* est désormais considéré comme un atout significatif dans le parcours professionnel du jeune avocat. Le fait de gérer sa carrière efficacement tout en demeurant disponible et engagé envers sa communauté témoigne d'un équilibre judicieux.

Pour revenir à l'essence même de la justice

Le *pro bono* vous ramène à l'idéal qui vous a motivé à choisir le droit : combattre l'injustice. Le *pro bono* vous

permet de contribuer à l'accessibilité à la justice et de faire une différence importante dans la vie de ceux qui bénéficient de votre expertise. L'avocat doit assumer une responsabilité professionnelle envers les plus démunis de notre société.

Parce que ça fait du bien !

La satisfaction que le travail *pro bono* procure est incontestable. Il est scientifiquement prouvé que l'implication bénévole agit positivement sur la santé physique et psychologique. Le *pro bono* atténue les effets du stress et prévient les maladies cardio-vasculaires.

Alors, qu'attendez-vous pour vous impliquer ? Si vous ne savez pas comment trouver l'activité qui vous convient, contactez l'AJBM ou Pro Bono Québec sans tarder. ■

Les services *pro bono* de l'AJBM

L'AJBM est toujours à la recherche de bénévoles pour ses divers services juridiques gratuits offerts à la population. Il y en a pour tous les goûts et tous les types de pratique. Vous souhaitez aider des jeunes de 12 à 20 ans et vous pratiquez en droit criminel, de la jeunesse, familial ou civil général ? Vous aimeriez contribuer au développement de PME ou d'OSBL ? Vous préféreriez offrir de l'information juridique sur le déroulement d'une audition devant la Cour des petites créances, la Commission des normes du travail ou la Régie du logement ? Inscrivez-vous en envoyant un courriel à l'adresse suivante : servicesprobono@ajbm.qc.ca.

Chacun des bénévoles qui participent aux services *pro bono* de l'AJBM contribue positivement à l'état de la justice québécoise. Faites partie de la solution, vous aussi !

Sous la loupe

Changement de culture :

La richesse du langage par la clarté



Véronique Gaudette, journaliste
vgaudette.avocate@gmail.com

Et si le caractère de ce qui a une grande valeur ou de ce qui présente un grand intérêt s'exprimait en un mot : richesse. Concevoir les communications en clair, voilà ce que s'emploie à diffuser le Comité sur le langage clair créé par le Barreau du Québec en 2008.

Le Comité a pour mandat de favoriser l'emploi d'une langue plus simple dans tous les domaines du droit. C'est en octobre dernier, lors du premier colloque sur la simplification des communications juridiques sous le thème *Dire le droit pour être compris*, que le Comité lançait son nouveau guide intitulé *Le langage clair : Un outil indispensable à l'avocat*.

Depuis sa sortie, plus de 5 000 exemplaires ont été distribués ou téléchargés, sans compter le nombre de consultations en ligne. Un véritable succès, non? De toute évidence, la communauté juridique se familiarise aujourd'hui avec les principes du langage clair. Progressivement, l'exercice et l'application du droit suivent ce mode d'expression simplifié. Si l'on fait référence

au temps où c'était plutôt la verve généreuse faisant savante de l'avocat qui était la règle à suivre en matière de communication, il apparaît que le mouvement initié par le langage clair crée pour l'avenir rien de moins qu'un changement de culture.

Le temps appartient désormais à l'art de s'exprimer simplement.

Devant cette constatation et malgré moi, bien que j'aie étudié le droit sous l'empire du *Code civil du Québec* et que je ne sois pas une illettrée du numérique, ma réaction à chaud face à ce changement de culture a été celle de la désolation. J'étais désolée d'anticiper que la pratique du

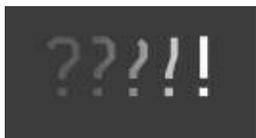
droit soit appauvrie de la richesse que lui offre son principal outil de travail et avec lequel j'ai un réel plaisir à travailler : la langue française. La désolation que l'obscur teinte le clair à l'oral et à l'écrit dans mes communications avec mes clients et collègues.

Heureusement, mon entretien avec M^e Louis Fortier, avocat et traducteur agréé (OTTIAQ) et président du Comité sur le langage clair, a remis mes pendules à l'heure : le langage clair n'est synonyme ni de langage infantilisant, ni de nivellement par le bas, ni de réduction du contenu d'un message. M^e Fortier affirme que « le langage clair est un langage qui éclaire et qui ne nie aucunement que le droit est complexe, mais qu'il faut du temps et de l'effort pour le communiquer simplement et d'une manière qui soit intelligible considérant que ça évite des conflits ». J'en conviens, s'exprimer simplement pour être compris ne va pas sans efforts mettant en cause l'articulation du langage. Et en définitive, l'amélioration de l'exercice du droit suivant le langage clair passe certainement aussi par la richesse du langage.

Le langage clair, *vade-mecum*¹ de l'avocat! ■

Instrument de changement, le guide peut-être consulté suivant ce lien : <http://www.barreau.qc.ca/avocats/praticien/langage-clair/index.html>

¹ « vade-mecum » signifie « viens avec moi ». Se dit d'un objet, surtout d'un livre, que l'on emporte régulièrement avec soi pour l'utiliser à loisir. Albert Mayrand, *Dictionnaire de maximes et locutions latines utilisées en droit québécois*, 4^e éd., Cowansville (Qc), Éditions Yvon Blais, 2007, à la p. 622.



Guide Le langage clair : Un outil indispensable à l'avocat, Barreau du Québec.

NOUS PRENONS LE RELAIS

POUR VOUS

RECHERCHES DE NOMS
ET DE MARQUES
DE COMMERCE

FOURNITURES
JURIDIQUES

DROIT DES
SOCIÉTÉS/COMPAGNIES

651, rue Notre-Dame O.
3^e étage
Montréal (Québec)
H3C 1J1

514.393.9900
1.800.668.0668
www.marquedor.com

marque d'or

Sous la loupe

La pauvreté au Québec : regardons dans notre cour...



Marie-Pierre Bédard, journaliste
mpbedard@donatimaisonneuve.ca

Qui n'a pas été touché par les récentes catastrophes naturelles qui ont touché des pays déjà gravement affectés par la pauvreté? En tant que membre de la grande famille humaine, il est impossible de rester de glace devant autant de misère et de tristesse et de ne pas contribuer, par nos dons, à aider ces gens. Mais pourquoi est-ce si facile de donner à des pays en voie de développement, mais pas au nôtre, alors qu'une partie de la population québécoise vit sous le seuil de la pauvreté? Réflexion sur nous-mêmes...

Le législateur a adopté, en 2002, la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*. Cette loi a pour objet de guider le gouvernement et l'ensemble de la société québécoise vers la mise en place d'actions pour combattre la pauvreté et en prévenir les causes. Le but est donc d'en arriver à un Québec sans pauvreté par la mise en place d'une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et contre l'exclusion sociale qui en découle souvent.

Comment définit-on la pauvreté? Il s'agit de la « condition dans laquelle se trouve un être humain qui est privé des ressources, des moyens, des choix et du pouvoir nécessaires pour acquérir et maintenir son autonomie économique ou pour favoriser son intégration et sa participation à la société. » Belle définition de principe axée sur la possibilité d'acquiescer des biens matériels et d'être une personne active dans la société. Reste qu'en 2008, 9,6 % de la population québécoise était considérée comme ayant un faible revenu après impôt.

En effet, cette loi met l'accent sur le fait que les personnes en situation de pauvreté sont les premières qui doivent agir pour changer leur vie. Le gouvernement propose des actions qui visent à reconnaître la famille comme la base du développement. En plus du soutien des actions bénévoles, la

réussite scolaire, l'accès à une formation de base, l'accès à la culture, aux loisirs et aux sports sont favorisés. Il s'agit d'un pas dans la bonne direction, mais est-ce suffisant?

Il n'en demeure pas moins que se sortir de la pauvreté n'est pas simple. De un, les moyens mis en place ne sont pas nombreux, et ce, malgré les initiatives instaurées. De deux, bien que le gouvernement mette l'emphase sur la volonté de s'en sortir des personnes en situation de pauvreté, encore faut-il avoir les moyens d'utiliser cette volonté.



Comment, nous citoyens aisés et choyés, pouvons-nous aider à la réalisation d'un Québec sans pauvreté? Tout d'abord, il est possible de se tourner vers des organismes comme Centraide qui pourront vous référer à des initiatives communautaires de votre quartier. Dans la plupart des cas, il sera possible de faire un don en argent ou encore d'offrir quelques heures à titre de bénévole. Certaines

actions ne nécessitent que peu d'efforts. Pensez tout simplement au fait de donner des vêtements ou des meubles à un organisme de la région.

Avant de penser à régler le problème de la pauvreté dans le monde, n'est-il pas de notre devoir de nous assurer que la pauvreté ne sévit plus dans notre propre cour? Alors, pensons-y... ■

Tout ce que vous allez dire
ne sera pas retenu contre vous.

DÉPRESSION, STRESS, DÉPENDANCE

PAMBA

Programme d'Aide aux Membres du Barreau du Québec, à leurs conjoints
et aux stagiaires et étudiants de l'École du Barreau www.barreau.qc.ca/pamba

Montréal: 514.286.0831
Extérieur: 1 800.74PAMBA

Sous la loupe

Votre retraite sera-t-elle à la hauteur de vos attentes ?



Julie Lavertu, journaliste
Jlavertu@gstflex.com

La pratique du droit est variée. Certains travaillent en entreprise, d'autres au sein de la fonction publique, ou encore dans un cabinet privé. Tous n'ont pas le privilège de participer à un régime de retraite auquel contribue leur employeur. Il est donc important de penser dès maintenant à faire des économies. Mais comment s'y prendre ?

D'abord, à quel âge doit-on prendre notre retraite ?

L'âge habituel de retraite est de 65 ans. Or, l'espérance de vie ne cesse d'augmenter et il faut alors prévoir un fonds de retraite plus important. Il n'est pas rare aujourd'hui que les gens vivent jusqu'à 85 ans.

Quelles sont les sources de revenus certaines ?

Avant l'âge de 60 ans, les retraités n'ont accès à aucun programme public de rentes et ils ne doivent alors compter que sur leurs épargnes personnelles, incluant leur régime enregistré d'épargne-retraite (REER) et leur compte d'épargne libre d'impôt (CELI). Puis, à 60 ans, les retraités deviennent partiellement admissibles au Régime des rentes du Québec. Ce n'est qu'à partir de 65 ans qu'ils ont accès à toutes les sources de revenus rendues disponibles par les fonds publics, soit la Régie des rentes du Québec, la Sécurité de la vieillesse



photo : JL

et tout autre régime complémentaire. Ces revenus varient selon le salaire gagné au fil des années, mais sont souvent insuffisants pour vivre une retraite confortable.

Quels sont les besoins d'épargne ?

Une personne doit prévoir environ 70 % de son revenu annuel moyen afin de maintenir le même niveau de vie lors de sa retraite. Afin de s'assurer un revenu maximal, il est important que les hypothèques et autres dettes soient payées au moment de prendre sa retraite. Bien que les

dépenses diminuent, il est possible que les coûts en terme de santé et d'activités sociales augmentent. Il est aussi conseillé de prévoir une certaine marge de manœuvre pour les imprévus.

Quels sont les placements qui s'offrent à vous ?

Il est recommandé de consulter régulièrement un conseiller financier afin de bien planifier votre retraite. Il vous proposera alors les différentes alternatives de placements. Les REER et les CELI sont généralement les placements les plus utilisés. Ces contributions pourraient être déposées dans un compte d'épargne, ou dans un portefeuille diversifié à capital garanti ou comportant différents degrés de risque.

Il est important de planifier votre retraite dès le plus jeune âge. Par exemple, si vous cotisez une somme de 100 \$ par mois dans un REER dès l'âge de 25 ans, à un taux d'intérêt moyen de 6 %, vous aurez alors accumulé une somme de 137 360 \$ à 60 ans. Cependant, si vous débutez vos cotisations à l'âge de 45 ans, aux mêmes conditions, vous n'accumulerez qu'une somme de 28 691 \$¹.

Plusieurs sites Web offrent la possibilité de faire un calcul approximatif du montant nécessaire pour votre retraite, notamment ceux de l'Autorité des marchés financiers et de la Régie des rentes du Québec. Vous pouvez également consulter les sites de Service Canada et de Question retraite. ■

¹ Guide de la planification financière de la retraite – édition 2010-2011, Question Retraite, en ligne <http://www.questionretraite.qc.ca>

JEUNES AVOCAT(E)S; PARTEZ GAGNANT EN ÉCONOMISANT!

Des produits exclusifs pour
les membres de l'AJBM.

mi | médicassurance

Assurance invalidité et frais généraux d'entreprise

- Réduction viagère de 25% sur des primes garanties jusqu'à 65 ans.
- Dispense du paiement des primes pendant 5 mois – exclusif aux avocats en 1^{ère} année de pratique.

Programme d'assurance groupe associatif

- Les garanties les moins dispendieuses pour les membres de votre profession.
- Assurances : médicaments, frais médicaux, voyage et annulation voyage, soins dentaires et vie.

Pour en savoir davantage sur ces produits ou
obtenir votre soumission, communiquez avec nous au :
514.871.1181 - 1.877.371.1181 – info@medicassurance.ca

Art de vivre

So you want to feel like a million bucks?



Camille Paulus, journaliste
camille_paulus@yahoo.ca

Let's face it, most of us have recently watched TMZ-like television shows or flipped pages of celebrity magazines while waiting in line at the grocery store. We are all fascinated by the life of the rich and famous, whether we admit it or not. For this issue, we thought it would be fun to show you some of what Montreal has to offer to those celebrities when they come to town.

RITZ-CARLTON HOTEL AND RESIDENCES

At the corner of Sherbrooke and De la Montagne stands the Ritz-Carlton Hotel. The Ritz-Carlton, which cost a whopping 3 million dollars to build in 1912, has been undoubtedly the most historic and glamorous hotel in Montreal. "La Grande Dame" of Sherbrooke street, as the hotel is also known, has been undergoing major renovations for the last few years but is now scheduled to re-open in the fall of 2011. The hotel, which has received the likes of Elizabeth Taylor, Winston Churchill, Charles de Gaulle, The Rolling Stones, David Bowie and Robert Redford will likely be filled once again by the rich and famous as soon as it is ready to receive guests.

If you wish to become the neighbour of those celebrities, you can always invest in one of the 46 condo units which will be added to the hotel as part of the renovation project. Every owner of the ultra-luxurious Ritz-Carlton Residences will obviously benefit from all the services the hotel has to offer, but will also be able to enjoy the beautiful views of the Mont-Royal and downtown. Unfortunately, the 8,000 square feet penthouse is no longer available since it was sold to a local buyer last month for a reported 13 million dollar price tag!



photo : CP

PERSONAL SHOPPING AND MORE AT HOLTS

We may not all be able to afford a penthouse at the Ritz-Carlton Residences, but we can all pretend we are celebrities by indulging in a pair of designer shoes from Holt Renfrew.

Holt Renfrew, located on Sherbrooke street across from the Ritz-Carlton, is known for its luxury goods and high-end products. Although the superb selection may feel quite overwhelming to the time or budget-crunched buyer, Holt Renfrew makes available to customers personal shoppers who can assist any buyer with their shopping requirements. Surprisingly, you do not have to be a celebrity to benefit from this bespoke service, as it is complimentary to all of Holt Renfrew customers. The on-staff personal shoppers work by appointment, which can be made over the phone or by dropping by at the store. The personal shopper may not be able to turn you into the next Hollywood celebrity but it can "make you feel good about looking great", which we can all appreciate.

Finally, Holt Renfrew also provides a full range of fur services (no surprises given that it once was the furrier of the Queen!) as well as a high-tech fitter measurement system, for a customized suit with a great fit.



photo : CP

Art de vivre

Cacaophonie des sens



Luana Ann Church, journaliste
luana.church@lemeac.com

Imaginez un monde où l'on suit l'indice du cacao à la Bourse, reléguant l'or aux oubliettes. Cette réécriture de l'histoire n'est pas farfelue, car le cacao a déjà été plus précieux que l'or. Monnaie d'échange, les fèves de cacao étaient, pour les Aztèques, la base de l'économie. Quoi de plus logique que de vous présenter la plus noble des déclinaisons du cacao, le chocolat, par l'entremise de deux chocolateries.

MAISON CAKAO

Nichée entre deux maisons, à l'angle de la rue Fabre et de l'avenue Laurier, la Maison Cakao d'Édith Gagnon, chocolatière de formation, vous propose une quarantaine de variétés de chocolats confectionnés avec minutie. Dédiée exclusivement à l'empire du chocolat, la Maison Cakao rappelle la cuisine de votre grand-mère : une cuisine ouverte, un peu rétro

avec instruments exposés, où trône au fond un poêle permettant à la magie culinaire d'opérer. Cet aménagement à aire ouverte permet, sans indiscretions, d'observer les gestes précis de l'équipe Cakao, mais aussi de humer les arômes gourmands des créations en cours. Les petits bijoux comestibles

de la Maison Cakao sont fabriqués d'un chocolat noir à 64 % de la maison Barry Caillebeau, sucrés au miel et sans agents de conservation. La Maison Cakao offre aussi une symphonie de ganaches, truffes, caramels confits, pommes au caramel, brownies (qui valent le détour) et pièces moulées pour la Saint-Valentin. Mention spéciale à l'Arlequin, une tablette pralinée avec noisettes et pistaches ensevelies de chocolat noir. La Maison Cakao est un plaisir du palais quatre saisons : l'été n'est pas en reste, car la chocolatière délaisse le cacao riche et propose des douceurs aux petits fruits, ainsi que des sorbets. Adresse : 5090, rue Fabre.



Photo : LAC

JULIETTE ET CHOCOLAT

Avec ses trois établissements, Juliette et Chocolat est l'incontournable des dents sucrées montréalaises. Dans ces bars à chocolat, où vous serez accueillis dans un camaïeu de couleur cacao, vous pourrez vous régaler de chocolats parfumés, tels le Gunanaja (Amérique du Sud), le Manjari (Masagascar) ou encore le Jivara (Équateur). Pour les plus classiques, des pâtisseries et des brownies sont aussi préparés (blanc, noix, intense et fleur de sel). Notez qu'il est possible de se procurer, pour emporter, votre sélection de chocolats et de bouchées. Limiter la carte de Juliette au chocolat serait fort réducteur puisque d'artisanales crêpes et galettes bretonnes salées, smoothies et salades repas sont aussi disponibles. Sachez-le, même si la carte est sans faille, on s'y déplace principalement pour deux créations : la divine fondue au chocolat (à déguster seul ou à partager) et les authentiques chocolats à boire, avec ou sans alcool. Qu'ils soient servis classiques, noirs, à l'ancienne, alcoolisés ou blancs, une constante demeure : plongez-y votre cuillère et il est fort à parier qu'elle s'y figera! Si ceci n'est pas l'incarnation de la perfection...

Adresses : 3600, boulevard Saint-Laurent;
1615, rue Saint-Denis et 377, avenue Laurier Ouest.



Photo : LAC

Saviez-vous que... ?



Catherine Lafontaine, journaliste
clafontaine@deman-pilote.qc.ca

Une pièce colossale

La plus grosse pièce de monnaie au monde est une pièce de la Monnaie royale canadienne pesant 220 livres et ayant un diamètre de 50 cm et une épaisseur de 3 cm. Elle est composée à 99,999 % d'or et a une valeur faciale de 1 million de dollars canadiens. Source : www.numicanada.com

Avez-vous un « thaler » ?

Le mot dollar est un dérivé du mot « thaler » qui était le nom donné à la monnaie frappée en 1750 à l'effigie de l'impératrice autrichienne Marie-Thérèse de Habsbourg. Cette pièce est vite devenue monnaie internationale et fut la première à être utilisée par les planteurs d'Amérique du Nord. Source : Wikipédia

Les pièces de métal ne datent pas d'hier !

Les premières traces de pièces de monnaie métalliques en Occident remontent au VII^e siècle avant J.-C. et sont l'œuvre des Grecs d'Asie Mineure. Source : Wikipédia

Prenez garde à la fausse monnaie

L'équivalent d'environ 10 millions de dollars de fausse monnaie est saisi annuellement au pays, selon la Gendarmerie royale du Canada. Source: Gendarmerie royale du Canada

Ceci dit, le problème du faux-monnayage est loin d'être nouveau. En effet, la première fraude connue à ce jour, repérée en Lydie, est contemporaine de la création de la monnaie métallique. Source : Wikipédia

Les pièces de monnaie canadienne ne sont pas toutes rondes

En 2008, la Monnaie royale canadienne a frappé sa toute première pièce triangulaire : une pièce de 50 cents dépeignant la livraison du lait. Cette pièce, recouverte d'une couleur verte appliquée avec un émail translucide, rappelle les jetons utilisés jusqu'aux années 1960 pour payer le lait livré. Source : www.imaginaire.com



Pas trop de « petit change » !

La *Loi sur la monnaie* vous permet de payer vos achats en monnaie jusqu'à concurrence des montants suivants:

- en pièces de 1 ¢ : jusqu'à 25 ¢ ;
- en pièces de 5 ¢ : jusqu'à 5 \$;
- en pièces de 10 ¢ : jusqu'à 10 \$;
- en pièces de 1 \$: jusqu'à 25 \$;
- en pièces de 2 \$: jusqu'à 40 \$.



Ainsi, un commerçant peut refuser d'accepter un paiement en pièces de monnaie si vous excédez les quantités susmentionnées. Cela dit, un commerçant ne peut exiger que vos pièces soient roulées.

Payez-vous en « wampums » ?

Les ceintures de nacres, appelées « wampums », façonnées par les Premières nations canadiennes, étaient considérées comme un type de monnaie selon les premiers arrivants européens, puisqu'elles leur servaient notamment à acheter des peaux de castor auprès des peuples autochtones. Source : www.bankofcanada.com

À la recherche d'un « Double aigle d'or » !

La pièce de monnaie la plus chère du monde est le « Double aigle d'or », une pièce américaine frappée en 1933 qui n'a cependant jamais été officiellement émise par la monnaie américaine. Malgré l'ordonnance de destruction décrétée contre le « Double Aigle d'or », quelques exemplaires échappèrent à l'élimination. Ainsi, en 2002, cette pièce rare atteint le plus haut prix jamais payé pour une pièce de collection, soit 7,5 millions de dollars. Source : cnumismatiqueliegeois.wordpress.com

À NOTER À VOTRE AGENDA

FÉVRIER 2011

SOUPER À LA MAISON DU PÈRE

Lieu : 550, boulevard René-Lévesque Est
Heure : 16 h 30 à 20 h

15

DÎNER-CONFÉRENCE

Indemnisation en matière d'assurance automobile
Conférencières : M^e Lucie Allard, conseillère juridique, SOQUIJ et M^e Jolaine Choinière, conseillère à la clientèle, SOQUIJ
Lieu : Cour d'appel, Édifice Ernest-Cormier, 100, rue Notre-Dame Est
Heure : 12 h 15 à 14 h

23

SOIRÉE THÉÂTRE « ELLING »

Pièce d'Axel Hellstenius et Petter Næss avec Guy Jodoin, Stéphane Bellavance, Mireille Deyglun, Benoit Girard et Gabriel Sabourin
Lieu : Théâtre Jean-Duceppe de la Place des Arts
Heure : 20 h

23

MARS 2011

FORUM 6@8

Exploitez le potentiel de croissance de votre entreprise

Conférenciers : Mme Laurence Lévy, Directrice de secteur, Développement de la clientèle, Petites entreprises, Banque Scotia et M. Simon Restall, Directeur, Développement Petites Entreprises, Banque Scotia
Lieu : Banque Scotia, 437, Saint-Jacques
Heure : 18 h à 20 h

3

DÎNER-CONFÉRENCE

Droits et obligations de l'employeur liés à l'utilisation des médias sociaux par les employés et en matière de harcèlement psychologique
Conférencière: M^e Hélène Bussière, associée Stikeman Elliott
Lieu : Cour d'appel, Édifice Ernest-Cormier, 100, rue Notre-Dame Est
Heure : 12 h à 14 h

9

MARS 2011 (SUITE)

SPEED-RÉSEAUTAGE

Heure : 18 h à 21 h

16

DÎNER-CONFÉRENCE

Circonvenir l'application du principe du non-refoulement par l'extradition : L'affaire Nemeth à la Cour suprême du Canada
Conférencières : M^e France Houle, professeure titulaire, Université de Montréal, et M^e Marie-Hélène Giroux, associée, Monterosso Giroux
Lieu : Cour d'appel, Édifice Ernest-Cormier, 100, rue Notre-Dame Est
Heure : 12 h 15 à 14 h

23

24^e ÉDITION DE LA CLINIQUE JURIDIQUE

26-27

AVRIL 2011

LEGAL.IT 5.0

Lieu : Centre Mont-Royal, 2200, rue Mansfield
Heure : 8 h à 18 h

4

TOURNOI DE HOCKEY

Lieu : Centre sportif de l'UQAM
Heure : 11 h 30

9

DÎNER-CONFÉRENCE

Réflexions sur la Loi sur la protection du consommateur et les nouvelles tendances en droit de la consommation
Conférencière : M^e Sylvie Bourdeau, associée, Fasken Martineau
Lieu : Cour d'appel, Édifice Ernest-Cormier, 100, rue Notre-Dame Est
Heure : 12 h 15 à 14 h

13

LES GRANDS BALLETS CANADIENS

Moulin Rouge – Le Ballet
Lieu : Salle Wilfrid-Pelletier de la Place des Arts
Heure : 20 h

14

EXTRAJUDICIAIRE

Prière de recycler après lecture